"2KB"
Groupement d'intérêt économique
Siège Social : 19 bis avenue Léon Gambetta
92120 MONTROUGE
527 631 972 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2026

Le trente-et-un-mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, à Montrouge, les membres du groupement d'intérêt économique 2KB, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social 19 bis avenue Léon Gambetta 92120 MONTROUGE, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Alain AL DAHOUN préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les membres présents.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Démission d'un membre administrateur et du Président du GIE ;
- Nomination d'un nouvel administrateur et d'un nouveau Président en remplaçant du Président démissionnaire ;
- Correction sur l'identité du représentant d'un administrateur personne morale ;
- Pouvoirs en vue des formalités

Il a été établi une feuille de présence émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance et à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur AL DAHOUN Alain.
Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame DADI Sonia.
La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les membres présents ou représentés constituent plus du quorum des membres du groupement.

Par suite, le Président déclare que l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l'assemblée :
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Il déclare également que l'ensemble de ces documents ont été adressés aux membres du Groupement où tenus à leur disposition au siège social.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de la société ICR BATIMENT SARL membre fondateur du GIE 2KB à l'effet du 31 mars 2026.

ICR BATIMENT SARL représentée par son gérant, Monsieur Alain AL DAHOUN, était le président du GIE 2KB.

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La démission de la société ICR BATIMENT SARL conduit le GIE 2KB à nommer un nouvel administrateur et un nouveau président

L'assemblée générale nomme :

Monsieur Jean-Luc WYCHOWANIEC,
7 rue Yvon Villarceau 75160 PARIS en qualité d'administrateur et de président en remplacement de la société ICR BATIMENT SARL représentée par Monsieur Alain AL DAHOUN.

Cette nomination prend effet le 1er avril 2026.
Elle est effectuée pour une durée indéterminée, le mandat de président ne pouvant excéder le mandat d'administrateur

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale modifie le représentant de l'administrateur et membre MW ARCHITECTURE SARL.
Elle nomme Monsieur Damien MOUSSÉ comme représentant de MW ARCHITECTURE à la place de Monsieur Jean-Luc WYCHOWANIEC.

Monsieur Damien MOUSSÉ 2KB déclare accepter les fonctions de représentant de la MW ARCHITECTURE SARL que ce soit comme membre ou administrateur du GIE

SD

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance est levée à dix-huit heure quinze.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

SD